



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	15

**Objet :**

Montant alloué aux fournitures scolaires

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit juin, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

**Date de la convocation :** 13 juin 2024

**Présents :** Nicolas CARTAILLER, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO

**Absents excusés :** Corinne LEBFEVRE, Elma PIRAZZI, Manon BLOQUE, Eric GONSSARD

**Absents représentés :** Pierre DE QUEYLARD pour Nicolas CARTAILLER, N'Fissa BENSALD pour Cécile FABRE, Carole GALINY pour Sabine HUGUES

**Secrétaire de séance :** Cécile FABRE

La commune alloue, chaque année, aux écoles de la ville (maternelle et primaire), un budget « fournitures scolaires ».

Ces crédits permettent l'acquisition de matériels pédagogiques et de manuels scolaires.

Monsieur le Maire propose, d'allouer, une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 10 000 €, pour chaque année scolaire et pour les 2 écoles, charge à chaque directeur/directrice, d'en assurer la répartition de façon équitable ainsi que le suivi.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention Mme GALINY, 14 voix pour),

- **APPROUVE** l'attribution d'une enveloppe globale d'un montant de 10 000 € pour les fournitures scolaires,
- **DIT** que cette enveloppe est commune aux deux écoles (maternelle et primaire),
- **PRECISE** que cette enveloppe sera reconduite chaque année scolaire.

Le secrétaire de séance,  
Cécile FABRE

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER

